



Communiqué de Presse

Paris, le 28 juin 2018

Santé mentale et psychiatrie : Agnès Buzyn présente sa feuille de route pour changer le regard sur la santé mentale et les personnes atteintes de troubles psychiques.

Trente-sept mesures sont proposées, déclinées autour de **trois grands axes d'intervention** pour porter une vision positive de la santé mentale, déterminant essentiel de la santé, et pour promouvoir une psychiatrie qui ne soit plus le parent pauvre de la médecine.

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN, en présence de la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Sophie CLUZEL, a présenté sa feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie, lors du 1^{er} Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie (CSSMP), ce 28 juin 2018.

Cette feuille de route constitue un plan d'ensemble pour changer le regard sur ces maladies, sur les troubles psychiques et sur les personnes qui, selon l'OMS, sont une sur quatre à être touchées au cours de leur vie, en Europe. Ces mesures sont le résultat des travaux engagés dont la ministre avait annoncé les premières mesures « d'urgence » le 28 janvier dernier au Congrès de l'Encéphale.

- **Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance et les troubles psychiques et prévenir le suicide.** 80% des troubles se déclarant entre 15 et 20 ans, une attention toute particulière sera portée sur le bien être mental des jeunes pour préserver leur santé mentale et augmenter leurs chances de rétablissement en cas de troubles : le lancement de l'expérimentation Ecoute'Emoi sur trois régions permettra ainsi d'adresser des jeunes de 11 à 25 ans vers des consultations de psychologues prises en charge par l'assurance maladie, après une évaluation par les médecins généralistes. Le développement des compétences psychosociales (gestion des émotions, du stress, des conflits...) sera encouragée dès le plus jeune âge, en lien avec l'éducation nationale et les étudiants seront formés aux premiers secours en santé mentale. Parallèlement, un plan d'ensemble contre le risque suicidaire sera déployé sur tout le territoire, sous le pilotage des Agences Régionales de Santé, notamment le dispositif Vigilans de recontact systématique des personnes ayant fait une tentative de suicide. Des actions de prévention de la souffrance au travail seront mises en place, notamment pour les professionnels de santé et médico-sociaux. Enfin des actions de sensibilisation ou de formations des médecins, des médias, des usagers des services de santé mentale et de la population générale contribueront à déstigmatiser ces maladies et les personnes touchées.

- **Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité.** Plusieurs mesures pour revaloriser la psychiatrie sont prévues, notamment : l'ouverture d'un stage en santé mentale pendant le second cycle des études de médecine et pendant le 3ème cycle des études de médecine générale ; l'augmentation du nombre des professionnels formés (notamment PU-PH et chefs de cliniques en pédopsychiatrie) ; la meilleure complémentarité des interventions d'infirmier, de psychomotricien, et d'orthophoniste ; le développement de la recherche en psychiatrie (appel à projet sur la pédopsychiatrie en 2018) ; une meilleure allocation des ressources et une réflexion sur l'évolution du financement de la psychiatrie. Au-delà de ces mesures, il s'agit de structurer le parcours de santé mentale afin de favoriser le repérage des troubles et l'accès aux soins de santé mentale le plus tôt possible. A cette fin, sont précisées [les conditions de mise en œuvre des Projets territoriaux de Santé mentale](#) (PTSM). Ils doivent permettre à tous les acteurs concernés (secteurs de psychiatrie, équipes de soins primaires, communautés professionnelles territoriales de santé, plates-formes territoriales d'appui, médecins généralistes et spécialistes, établissements et services médico-sociaux, collectivités territoriales...) de se rassembler dans des réseaux territoriaux de partenariats, pour structurer une offre de proximité, sanitaire et sociale, assurant une continuité du suivi tout au long du parcours. Le recours à la télémédecine sera également encouragée pour les populations fragiles et dans les zones sous denses.

- **Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.** Les personnes concernées doivent pouvoir vivre au milieu de tous, accéder et participer aux mêmes activités que tous, être et rester utiles aux autres, dans le respect et la richesse de leur différence. Afin qu'elles bénéficient de la dynamique inclusive portée par la Gouvernement pour toutes les personnes en situation de handicap, elles bénéficieront de l'appui du dispositif d'« emploi accompagné » qui va se déployer sur l'ensemble des territoires et qui, grâce à un accompagnement médico-social et à un soutien à l'insertion professionnelle, doit permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. L'accès et le maintien des personnes dans un logement autonome ou accompagné est une autre condition essentielle de leur autonomie. A cet effet elles bénéficieront, outre de l'extension du dispositif « un chez soi d'abord », de l'accès au dispositif d'habitat inclusif prévu dans le projet de loi ELAN. Enfin un appui renforcé sera apporté aux groupes de pairs qui permettent de mieux recueillir leur parole et de partager et valoriser leur expérience.

Sous-titre : Le Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie : une instance d'experts pour organiser une prise en charge sur-mesure.

Constitué d'experts des secteurs médico-sociaux et sociaux le 1^{er} Comité Stratégique s'est tenu au **foyer de vie Camille Claudel**, incarnation d'un partenariat exemplaire de la coopération entre institutions sanitaires et médico-sociales. Ce foyer du groupe SOS Amitié, –situé dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, accueille en réinsertion sociale des adultes handicapés psychiques sortant de l'**hôpital de Maison Blanche**.

La Ministre réunira une fois par an sous sa présidence, le CSSMP dont les 29 membres représentatifs de diverses sensibilités et légitimités, seront appelés à suivre les mesures engagées. Ils pourront s'appuyer sur les travaux engagés au sein de différentes commissions, comités et institutions.

A l'issue de cette séance d'installation, la Ministre a été interviewée par Radio Citron, radio parisienne, placée sous l'égide de l'association « L'Elan retrouvé » et animée par les personnes handicapées psychiques elles-mêmes. Le contenu de cet entretien est disponible sur le site de la radio : <https://www.radiocitron.com>

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

01 40 56 60 60 – sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr